

l'information techniques pouvant faciliter aux gouvernements provinciaux et municipaux la solution des problèmes de l'aménagement urbain et métropolitain. Il effectuerait sans cesse des études importantes et offrirait le résultat de ses constatations en vue du règlement des problèmes du logement et de l'aménagement urbain.

En ce qui concerne la recherche et le personnel spécialisé, des recherches accrues s'imposent pour définir et saisir les causes de la détérioration des centres urbains et l'envahissement des banlieues et pour élaborer des programmes d'amélioration en vue d'une solution viable. Le gouvernement fédéral devrait affecter des fonds aux études urbaines afin que des subventions puissent être octroyées aux diverses universités en vue de la fondation d'instituts et de programmes spéciaux de recherche et d'enseignement des affaires urbaines.

Les problèmes des régions urbaines deviennent de plus en plus amples et complexes. Nos universités doivent apporter une grande contribution dans ce domaine et elles doivent établir des centres où se trouveront les meilleures données et les meilleures analyses. Il faut qu'elles s'emploient aussi à initier des hommes et des femmes à la culture urbaine et à ses problèmes.

Troisièmement, comme je le disais dans mon discours du 20 avril dernier au sujet du transport urbain, il y aurait lieu d'organiser une conférence fédérale-provinciale sur les affaires urbaines en vue de constituer des équipes spéciales, chargées d'étudier les divers aspects de l'urbanisme. Ces groupes d'étude seraient composés de spécialistes fédéraux, provinciaux et municipaux, ainsi que d'experts non gouvernementaux et de représentants du grand public. Il seraient chargés de dépister les besoins immédiats ou à long terme et de proposer des solutions. Je suis heureux de constater, grâce au discours du premier ministre, que le gouvernement examine la question.

En ce qui concerne le transport urbain, l'élaboration d'une politique de transport entre les villes et des moyens de communication à l'intérieur des villes s'impose immédiatement. Il est à espérer qu'à la suite de l'établissement de la nouvelle commission en vertu de la loi nationale sur le transport, une direction des recherches sera en mesure d'entreprendre ce travail. L'organisation du transport en commun dans les villes ne reçoit aucune aide du gouvernement, bien que ce mode de transport soit souvent assujéti à l'impôt, tandis que d'autres modes jouissent de subventions diverses. Aussi il importe que le gouvernement fédéral élabore un programme d'assistance aux transports en commun. Il devrait entreprendre d'établir un centre de re-

cherche sur les moyens de transport en commun dans les villes, et mettre sur pied un projet de démonstration pratique pour étudier les différentes possibilités.

C'est une affaire d'intérêt national que de développer et de réaménager les secteurs urbains du Canada, conformément à de sages pratiques économiques. Nos villes canadiennes sont affligées d'une quantité de problèmes graves et variés, apportés par l'avalanche de l'urbanisation, de l'industrialisation et la nouvelle répartition démographique métropolitaine. Malheureusement elles n'ont pas pu trouver de solutions convenables, car leurs moyens financiers ou juridiques ne le leur permettaient pas.

Le gouvernement fédéral doit veiller à équilibrer l'essor économique du Canada. Les villes sont devenues les foyers de l'expansion la plus rapide dans l'économie canadienne. Ainsi, les dépenses que le Canada affecte aux questions urbaines peuvent servir d'instrument de politique nationale et refléter l'engagement fédéral dans la croissance économique, car c'est dans les régions urbaines du Canada que se trouvent les plus grandes promesses de développement économique.

Les Canadiens ont le droit de s'attendre à ce que le Parlement du Canada fasse ce qu'il avait reçu ordre de faire, c'est-à-dire de favoriser le bien-être général de l'ensemble des Canadiens. Mais nous n'accomplirons rien de tout cela, nous n'arriverons pas à faire ce que nous voulons si nous ne travaillons pas à l'unisson. Benjamin Franklin disait: «Tenons-nous les coudes, sinon nous pendra par le cou». Ou nous réalisons quelque chose ensemble ou nous ne réalisons rien du tout. Il n'y a pas un seul des problèmes qui se posent au pays aujourd'hui, quelle que soit son ampleur, qui n'exige pas les ressources conjuguées de l'entreprise publique et de l'entreprise privée de la communauté canadienne—pas un seul. Le gouvernement ne saurait résoudre les problèmes de la pollution de l'eau. Il ne saurait résoudre les problèmes de l'assainissement des quartiers délabrés. Il ne saurait résoudre ceux que posent les emplois et les occasions d'emplois. Vous ne sauriez nommer un seul problème que nous pouvons résoudre seuls, à Ottawa, dans les capitales provinciales ou dans les hôtels de ville. Nous ne pouvons résoudre les problèmes à nous seuls.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Macaluso: Monsieur l'Orateur, il ne me reste qu'une phrase, si l'on veut bien me permettre.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que le député continue?

Des voix: D'accord.

M. Macaluso: Monsieur l'Orateur, nous serons jugés, comme peuple, par la façon dont